



NOTES SUR LE CARBONE DU SOL / SECRETARIAT EXÉCUTIF

2022, ANNÉE DES 3 COP DES CONVENTIONS DE RIO SUR LA DÉSERTIFICATION, LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA BIODIVERSITÉ : QUELS SONT LES ACQUIS EN MATIÈRE DE PRISE EN COMPTE DES SOLS ET DE LEUR SANTÉ ?



2020 UN BIODIVERSITY CONFERENCE
COP 15 - CP/MOP10-NP/MOP4
Ecological Civilization-Building a Shared Future for All Life on Earth
KUNMING - MONTREAL

COP 15 CNUCD À ABIDJAN (RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE)



La protection et la restauration des terres constituent le mandat central de la CNUCD, qui reconnaît le sol, au même titre que l'eau et la biodiversité, comme une ressource centrale des terres. En raison de cette approche holistique des terres, les engagements pris par les parties dans le cadre de la convention bénéficient directement ou indirectement aux sols et à leur santé, même si cela n'est pas toujours explicitement mentionné.

Au cours de la COP 15, certains engagements nouveaux ou renforcés ont été pris pour :

- Accélérer la restauration d'un milliard d'hectares de terres dégradées d'ici 2030
- Renforcer la résilience à la sécheresse
- Lutter contre les tempêtes de sable et de poussière
- Renforcer les synergies entre les trois conventions de Rio, y compris les complémentarités dans la mise en œuvre par des solutions fondées sur la nature et la fixation d'objectifs au niveau national.

En outre, à la lumière du Sommet sur les systèmes alimentaires qui l'a précédé, la déclaration finale "Land, Life, Legacy" a appelé les parties et les intervenants à s'orienter vers des systèmes alimentaires durables. Une session de dialogue ouvert a eu lieu sur les approches agroécologiques et les pratiques agricoles régénératrices en tant que solutions pour un changement positif, pour atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres et pour traiter les questions de désertification, de dégradation des terres et de sécheresse.

Depuis plusieurs années, l'initiative internationale "4 pour 1000" promeut la reconnaissance de la santé des sols comme levier central d'actions concrètes pour répondre aux multiples défis du changement climatique, de la désertification, de l'érosion de la biodiversité et de la sécurité alimentaire. A cet égard, 2022 a été une année particulière avec la concomitance des Conférences des Parties des trois grandes Conventions des Nations Unies issues du Sommet de Rio de 1992, à savoir la CCNUCLCC (COP 27 à Sharm El Sheikh en novembre), la CNUCD (COP 15 à Abidjan en mai) et la CNUDB (COP 15 à Montréal pour Kunming en décembre).

Qu'est-il ressorti de ces trois COP en 2022 pour ce qui concerne la prise en compte de la santé des sols, des sols, et plus largement de l'agriculture (particulièrement dans le contexte de l'après Sommet des Nations-Unies sur les Systèmes Alimentaires) ?

COP 27 DE LA CCNULCC À SHARM EL SHEIKH (ÉGYPTE)

La décision de couverture, c'est-à-dire le plan de mise en œuvre de Sharm El-Sheikh, ne mentionne toujours pas les sols ou les terres, mais elle aborde l'agriculture à deux niveaux :

- Elle fait explicitement référence à l'eau à plusieurs reprises (le rôle critique de la protection, de la conservation et de la restauration des systèmes d'eau et des écosystèmes connexes), à la nature (l'importance de la protection, de la conservation et de la restauration de la nature et des écosystèmes, y compris les forêts, et des systèmes terrestres et marins qui agissent comme des puits et des réservoirs de gaz à effet de serre), et aux forêts (dans le contexte des solutions fondées sur la nature et des approches systémiques).
- Il se félicite de la mise en place du travail conjoint (joint-work) de Sharm El Sheikh pour quatre ans sur l'impact de l'action climatique sur l'agriculture et la sécurité alimentaire.

En fin de compte, plus de temps de négociation a été consacré à l'agriculture qu'à toute autre question, ce qui souligne l'évolution du niveau de reconnaissance du rôle central du secteur agricole pour l'action climatique. Le résultat a été un nouveau mandat pour les organes subsidiaires afin de mettre en œuvre les résultats du travail conjoint de Koronivia sur l'agriculture et d'étendre la discussion sur les questions centrales dans le cadre de l'effort visant à intégrer davantage la transformation du secteur dans les mécanismes de la CCNULCC.

Dans la décision, i.a., en adoptant les conclusions des ateliers dans le cadre du travail conjoint Koronivia sur l'agriculture, la COP a officiellement reconnu :

- Le rôle clé des agriculteurs (y compris les petits exploitants et les pasteurs) dans la gestion des terres, ainsi que leur volonté d'appliquer des approches de gestion durable des terres, et l'importance de les considérer comme des agents clés du changement dans les réponses politiques.
- Les questions relatives au carbone, à la santé et à la fertilité des sols, ainsi que la gestion durable des sols et de l'eau, sont spécifiques au contexte et doivent être abordées de manière holistique et inclusive afin de réaliser le plein potentiel de l'augmentation de la productivité en contribuant à la sécurité alimentaire, à l'adaptation et aux co-bénéfices de l'adaptation tout en renforçant les puits de carbone.

- L'importance des pratiques de gestion des sols et des nutriments, y compris l'utilisation d'engrais organiques, pour des systèmes de production alimentaire durables et résistants au climat.
- La vulnérabilité des systèmes de gestion de l'élevage aux effets du changement climatique, mais aussi les grandes capacités d'adaptation et la résilience des systèmes d'élevage gérés de manière durable, ainsi que leur rôle dans la gestion du carbone, notamment leur capacité à renforcer les puits de carbone dans les pâturages et les parcours grâce à une production durable.
- La mise en œuvre d'approches durables peut apporter de multiples avantages à la société, tels que l'amélioration de la qualité de l'eau, l'accroissement de la biodiversité et l'augmentation de la matière organique du sol.

Nous suivrons ce processus avec grand intérêt, car, sous le mandat précédent, il a montré son utilité pour faire reconnaître les sujets que nous défendons.

COP 15 CNUDB À MONTRÉAL (CANADA) POUR KUNMING (CHINE)

Le communiqué final fait état d'un accord ambitieux et sans précédent, que beaucoup comparent à l'Accord de Paris de 2015 de la CCNULCC. Parmi les questions clés, les parties se sont mises d'accord sur les points suivants d'ici 2030 :

- La protection effective d'au moins 30 % des terres, des eaux intérieures, des zones côtières et des océans, en particulier des zones importantes pour la biodiversité
- Réduire de moitié les pertes et les déchets alimentaires
- Réduire de moitié l'excès de nutriments et le risque global posé par les pesticides et les produits chimiques dangereux
- Réduire ou réorienter les subventions nuisibles à la biodiversité d'au moins 500 milliards de dollars US par an.

Le cadre de Kunming-Montréal pour la biodiversité mondiale s'articule autour de quatre objectifs, dont le deuxième concerne l'utilisation et la gestion durables de la biodiversité et la contribution de la nature aux populations. Il contient 23 objectifs, dont les plus pertinents pour l'agriculture sont les suivants :

- L'objectif 7, qui concerne la réduction des excès de nutriments et de pesticides.

- L'objectif 8, qui vise à réduire l'impact du changement climatique et de l'acidification des océans sur la biodiversité par des solutions fondées sur la nature et/ou des approches écosystémiques.
- L'objectif 10, libellé ainsi : « Veiller à ce que les superficies consacrées à l'agriculture, à l'aquaculture, à la pêche et à la foresterie soient gérées de manière durable, en particulier par l'utilisation durable de la biodiversité, y compris par une augmentation substantielle de l'application de pratiques respectueuses de la biodiversité, telles que l'intensification durable, l'agroécologie et d'autres approches innovantes contribuant à la résilience, à l'efficacité et la productivité à long terme de ces systèmes de production et à la sécurité alimentaire, à la conservation et à la restauration de la biodiversité et au maintien des contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et services écosystémiques. »
- L'objectif 11 libellé ainsi et qui est le seul à faire référence à la « santé des sols » : « Restaurer, maintenir et renforcer les contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et services écosystémiques, tels que la régulation de l'air, de l'eau et du climat, la santé des sols, la pollinisation et la réduction des risques de maladie, ainsi que la protection contre les risques et les catastrophes naturels, grâce à des solutions fondées sur la nature et des approches écosystémiques, dans l'intérêt de tous les peuples et de la nature. »

ÉPILOGUE :

Qu'est-ce qui a émergé de ces trois COP en 2022 en ce qui concerne la prise en compte de la santé des sols, des sols et, plus largement, de l'agriculture (en particulier dans le contexte de l'après-Sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires) ?

En tant que première COP d'une convention de Rio se déroulant en 2022, la COP15 de la CNUCD a lancé un appel fort sur l'importance de terres et de sols sains et productifs pour renforcer les synergies entre les conventions, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre concrète. Il est toutefois intéressant de noter que la couverture médiatique et la reconnaissance des travaux de cette Convention

dans les deux autres conventions sont en retrait, ce qui souligne que le rôle central des terres et des sols ne ressort toujours pas dans la perception commune et l'action politique.

Outre la décision prometteuse de poursuivre le travail conjoint sur l'agriculture à Sharm El Sheikh, de nombreux pavillons et événements parallèles ont abordé la question de l'agriculture, de la sécurité alimentaire, des sols et de la santé des sols, tant dans la zone bleue que dans la zone verte de la COP27. Il est probable que cela soit le signe d'une attention encore plus grande pour ce sujet à l'avenir, comme le montre la résolution sur la santé des sols, élaborée conjointement par la Coalition pour l'action sur la santé des sols (CA4SH) et l'initiative "4 pour 1000", et présentée lors de la COP 27.

Il est clair pour de nombreux acteurs que l'agriculture est un secteur économique unique en termes d'impact sur les sols et leur santé, car c'est le seul secteur économique qui fasse partie du problème des émissions, mais aussi de la solution grâce à la séquestration du carbone dans les sols.

Enfin, il faut noter que si dans le cadre de la CCNULCC, l'agriculture est de plus en plus considérée comme un élément clé de la solution, grâce aux sols, dans le cadre de la CNUDB, en revanche, c'est-à-dire à Montréal, l'agriculture est pointée du doigt comme étant directement (agriculture conventionnelle) ou indirectement (via la déforestation) responsable de l'érosion massive de la biodiversité mondiale. Le chemin est encore long pour une reconnaissance globale et unanime de l'agriculture, à travers l'agroécologie et le rôle des sols vivants et sains, comme solution à nos principaux défis.

En 2023, même si seule la COP 28 de la CCNULCC se réunira, nous poursuivrons notre plaidoyer pour la santé des sols et la séquestration du carbone par l'agroécologie.



2020 UN BIODIVERSITY CONFERENCE
COP 15 - CP / MOP 10 - NP / MOP 4
Strategic Outcome: Building a Shared Future for All Life on Earth
KUNMING - MONTREAL